



Publié le : 04/07/2025

## Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

**Étaient présents :** **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadiâ GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **Francois :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

**Étaient absents :** **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

**Secrétaire de séance** : Mme Anne OLSZAK

**Procurations de vote** : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIULO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagney** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00224

Rapport n°49 - Pacte territorial Anah - sollicitation de l'aide au financement de la Région et candidature à son appel à projet

## Pacte territorial Anah - sollicitation de l'aide au financement de la Région et candidature à son appel à projet

**Rapporteur** : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Commission n°3	28/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Pacte territorial France Rénov' »	Montant budget 2025 : 290 000 € en dépenses (convention MHD) Montant de l'opération : 48 056 € en recettes

**Résumé :**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, Grand Besançon Métropole est signataire avec l'Anah d'un Pacte territorial France Rénov'. Ce pacte s'articule autour de deux volets : un premier volet « information – conseil – orientation » (ICO), qui vise à informer les porteurs de projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement ; un second volet « dynamique territoriale », ayant pour objet l'animation auprès des acteurs locaux pour favoriser l'émergence de projets de qualité.

Afin de soutenir les porteurs de Pactes territoriaux, la Région Bourgogne-Franche-Comté propose de prendre en charge une partie des frais relatifs au volet « ICO ». Est également lancé en parallèle un appel à projets sur le volet « dynamique territoriale ».

Le rapport a pour objet de solliciter l'aide de la Région sur le volet « ICO », et valider la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à projet relatif au volet « dynamique territoriale ». S'agissant de valoriser uniquement des actions déjà prévues dans son Pacte territorial, aucune dépense supplémentaire n'est à engager par GBM pour cette sollicitation et ce dépôt de candidature.

### **I. Rappel du contenu du Pacte territorial France Rénov' de Grand Besançon Métropole**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le mode de financement des Espaces Conseils France Rénov' est modifié. Ces guichets uniques pour l'information liée à la rénovation énergétique et à l'adaptation des logements sont désormais cofinancés par l'Anah et les collectivités territoriales dans le cadre d'un Pacte territorial France Rénov' (PTFR'), pour une durée de 3 ans.

Sur le territoire de Grand Besançon Métropole, ce rôle de guichet unique relève historiquement de la Maison de l'Habitat du Doubs (MHD). GBM s'est donc engagé auprès de l'Anah à porter un Pacte territorial sur la période 2025-2027, en collaboration avec la MHD via une convention de partenariat. Cette dernière assurera la majorité des missions relevant du volet Information-conseil-orientation, son cœur de métier. Ces missions visent à informer les porteurs de projets de rénovation énergétique ou d'adaptation du logement.

Les actions de dynamique territoriale, qui ont pour objet l'animation auprès des acteurs locaux (propriétaires occupants ou bailleurs, professionnels du bâtiment, professionnels de l'immobilier...) pour favoriser l'émergence de projets de qualité, sont animées en régie par les services de Grand Besançon Métropole.

L'ensemble des charges prévisionnelles liées au Pacte territorial s'élève à 567 K€, dont 280 K€ de valorisation des actions effectuées en régie (prises en charge intégralement par GBM en 2024) et 287 K€ relatifs à la convention avec la MHD.

## II. Les actions de soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté aux porteurs de Pactes territoriaux

### **A/ Une aide au financement du volet « information-conseil-orientation » pour 2025**

Jusqu'en 2024, les missions d'information-conseil-orientation des ménages effectuées par les Espaces conseils France Rénov' étaient financées pour partie par la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce financement a pris fin avec l'arrivée des pactes territoriaux.

Dans le but de permettre la continuité du service public d'information-conseil en rénovation énergétique en 2025 d'une part, et le maintien des compétences acquises sur le territoire régional en matière de rénovation énergétique performante d'autre part, la Région propose d'apporter une contribution financière transitoire, pour la seule année 2025, sur ces missions.

L'enveloppe financière de la Région étant limitée, le taux de prise en charge sera modulé en fonction de la situation de chaque demandeur. Il ne pourra être inférieur à 10% ni supérieur à 25% des dépenses éligibles.

### **B/ Un appel à projet relatif au volet « dynamique territoriale » pour la période 2025-2026**

Dans le cadre du programme Effilogis, la Région promeut depuis plusieurs années les rénovations énergétiques globales performantes. Grand Besançon Métropole partage cette priorité avec le versement d'aides aux rénovations énergétiques d'ampleur depuis plus de 10 ans.

La demande pour ce type de rénovation ne faisant que croître, l'appel à projet lancé par la Région vise à disposer sur le territoire d'une offre professionnelle à la fois suffisante pour répondre à la demande des propriétaires de logements et de bâtiments tertiaires (publics ou privés) et qualitative (professionnels qualifiés en matière de rénovation énergétique globale et performante), en mobilisant l'ensemble des parties prenantes de l'écosystème de la rénovation énergétique.

Les porteurs de pactes territoriaux faisant pleinement partie de cet écosystème, il leur est proposé de répondre à un appel à projet pour se voir financer une partie des actions de leur pacte territorial qui répondraient à cet objectif, sur la période 2025-2026. Le taux d'aide de la Région est fixé à 30% des dépenses éligibles, avec un montant d'aide maximal de 40 000 €.

## III. Application au Pacte territorial de Grand Besançon Métropole

Les actions du Pacte territorial de GBM sont conformes aux attendus de la Région pour les deux volets. Il est ainsi proposé de solliciter auprès de la Région l'aide au financement du volet « information-conseil-orientation » pour 2025, et de répondre à son appel à projet sur le volet « dynamique territoriale ».

**S'agissant de valoriser uniquement des actions déjà prévues dans son Pacte territorial, aucune dépense supplémentaire n'est à engager par GBM pour cette sollicitation et ce dépôt de candidature.** Les dépenses éligibles sont estimées à 215 000 € sur le volet ICO et 88 520 € sur le volet « dynamique territoriale ». Le dossier de candidature à l'appel à projet, détaillant les actions valorisées et le plan de financement, est joint à cette délibération.

Si les sollicitations de GBM sont validées par la Région, le montant minimum indicatif de son soutien s'élèverait à 48 056 € soit :

- sur le volet « information-conseil-orientation » : entre 21 500 € et 53 800 €, selon le taux de prise en charge retenu ;
- sur le volet « dynamique territoriale » : 26 556 €.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté :**

- **approuve la sollicitation de la demande d'aide au financement du volet « information-conseil-orientation » pour 2025 auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté ;**
- **approuve la candidature de Grand Besançon Métropole à l'appel à projet relatif au volet « dynamique territoriale » de la Région ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette sollicitation et à cette candidature.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention\* : 0

Conseiller intéressé : 0

*\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.*

La Secrétaire de séance,



Anne OLSZAK  
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,  
La Présidente,



Anne VIGNOT  
Maire de Besançon

**APPEL A PROJETS (AAP)  
ANIMATION TERRITORIALE  
EN FAVEUR DE L'OFFRE  
PROFESSIONNELLE DE LA RENOVATION  
ENERGETIQUE GLOBALE ET  
PERFORMANTE**

***DOSSIER DE CANDIDATURE***

# SOMMAIRE

## Table des matières

CANDIDAT .....	2
1. Structure.....	2
2. Coordonnées de la personne en charge du suivi du dossier .....	2
3. Coordonnées de la personne référente du projet (si différente) .....	2
PORTRAIT DE TERRITOIRE.....	2
1. Présentation chiffrée du territoire.....	2
2. Stratégie en matière de rénovation énergétique des logements.....	3
3. Stratégie en matière de développement de l'offre professionnelle .....	5
PROJET .....	2
1. Programme d'actions prévisionnel.....	2
2. Valorisation des actions menées .....	2
3. Partenariats .....	2
4. Suivi et évaluation .....	3
MOYENS.....	4
1. Moyens humains .....	4
2. Plan de financement.....	6

# LETTRE DE CANDIDATURE

Je soussigné, Pascal ROUTHIER

Agissant en qualité de Vice-président en charge de l'Habitat

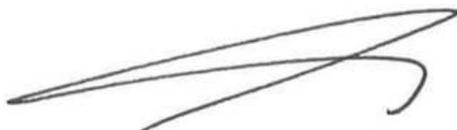
représentant la Communauté urbaine de Grand Besançon Métropole, 4 rue plançon - 25043  
Besançon cedex :

- **SOLLICITE L'AIDE REGIONALE** DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJET « ANIMATION TERRITORIALE EN FAVEUR DE L'OFFRE PROFESSIONNELLE DE RENOVATION ENERGETIQUE GLOBALE ET PERFORMANTE »,
- **CERTIFIE L'EXACTITUDE DES RENSEIGNEMENTS** MENTIONNES DANS LE DOSSIER DE CANDIDATURE,
- CERTIFIE N'AVOIR SOLLICITE, POUR CE PROJET, AUCUNE AIDE AUTRE QUE CELLES MENTIONNEES DANS LE PLAN DE FINANCEMENT,
- M'ENGAGE A TRANSMETTRE TOUTE INFORMATION UTILE POUR L'INSTRUCTION ET LE SUIVI DE L'OPERATION,
- M'ENGAGE A INVITER LA REGION AU COMITE DE PILOTAGE MIS EN PLACE POUR SUIVRE LES ACTIONS EN DIRECTION DES PROFESSIONNELS DE L'ECO-SYSTEME DE LA RENOVATION ENERGETIQUE
- **M'ENGAGE A PARTICIPER AUX RENCONTRES REGIONALES** ORGANISEES POUR LES TERRITOIRES LAUREATS DE L'AAP ET A PARTAGER MES RETOURS D'EXPERIENCE,

J'AI BIEN NOTE QUE CE DOSSIER NE SERA EXAMINE QUE SI TOUS LES RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS DEMANDES SONT FOURNIS.

FAIT, LE 06 MAI 2025 A BESANÇON

SIGNATURE :



## ATTENTION !

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'Etablissement auprès duquel vous avez déposé votre dossier.



# CANDIDAT

## 1. Structure

Nom : Grand Besançon Métropole

N° SIRET : 24250036100017

Adresse : 4 rue Plançon – 25043 Besançon Cedex

Elu référent du projet et fonction : M. Pascal ROUTHIER, Vice-président en charge de l'Habitat

## 2. Coordonnées de la personne en charge du suivi du dossier

Nom : Anna GHERARDI

Adresse mail : [habitat@grandbesancon.fr](mailto:habitat@grandbesancon.fr)

Téléphone : 03.81.87.88.95

## 3. Coordonnées de la personne référente du projet (si différente)

Nom : Boris DEGRAEVE

Adresse mail : [boris.degraeve@grandbesancon.fr](mailto:boris.degraeve@grandbesancon.fr)

Téléphone : 03.81.87.86.54

# PORTRAIT DE TERRITOIRE

## 1. Présentation chiffrée du territoire

Périmètre géographique de l'Esace Conseil France Rénov' intervenant sur le territoire : 67 communes du Grand Besançon.

Périmètre géographique concerné par la candidature à l'AAP : périmètre identique

<b>Cible logement privé</b>	
Nombre d'habitants	157 413 (Source : Insee, RP 2021)
Nombre de résidences principales	81 018 (Source : Insee, RP 2021)
Nombre de maisons individuelles	36 666 (Source : Insee, RP 2021)
Nombre de copropriétés	3 475 (Source : Coproff, RNIC-Anah)
Nombre de logements locatifs	31 881 (Source : Insee, RP 2021)
Nombre d'artisans RGE	161 sur GBM (55 sur Besançon)
Nombre d'auditeurs RGE « maison individuelle »	13
Nombre de MAR référencés	50
Nombre d'AMO Copropriété référencés	2
Nombre de grandes surfaces de bricolage	3 Grandes surfaces de bricolage (Besançon et Chalezeule)
Nombre de négoce bâtiment	Non connu
Nombre de banques	112
Nombre d'agences immobilières	72
Nombre de notaires	25 Offices – 73 Notaires (Besançon 17 offices – 53 notaires)
<b>Toutes cibles</b>	
Nombre d'auditeurs RGE « bâtiments tertiaires et/ou habitations collectives »	6
Nombre d'architectes	60
Nombre de maitres d'œuvre	20

## 2. Stratégie en matière de rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements est au carrefour de multiples enjeux : sociaux, environnementaux, sanitaires, économiques, qualité de vie...

En réponse à la crise environnementale et du logement que nous connaissons aujourd'hui, de nombreuses politiques nationales et locales se sont succédées. Celles-ci visent à produire ou réhabiliter des logements agréables à vivre, performants énergétiquement et abordables, tout en produisant un impact environnemental limité. Cependant, ces récentes et rapides évolutions politiques, législatives et budgétaires, notamment nationales, bouleversent les pratiques de l'ensemble des acteurs de la fabrique de la ville et des professionnels de l'immobilier.

Grand Besançon Métropole est un acteur historiquement engagé pour faire face aux enjeux de transition énergétique et d'amélioration de l'habitat, notamment pour les populations les plus fragiles, avec des démarches volontaristes depuis 2004. La Communauté urbaine a adopté son troisième Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2024 - 2029, en parallèle de son septième Programme Local de l'Habitat 2024 - 2029. Ces deux documents de planification et de programmation stratégiques visent à accélérer la rénovation énergétique du secteur résidentiel, identifié comme deuxième poste de consommation d'énergie et deuxième poste de production de GES sur son territoire.

Ainsi, l'action 28 du Plan Climat Air Energie Territorial pour la période 2024 – 2029 consiste, pour la Collectivité à « coopérer avec les acteurs professionnels du bâtiment et de l'immobilier afin d'organiser la montée en compétence des professionnels de la rénovation énergétique des bâtiments ». Cette action se décline notamment en trois axes :

- pérenniser les midis du bâtiment innovant en partenariat avec le Pôle Energie BFC ;
- poursuivre la sensibilisation et la formation des professionnels à la rénovation globale et performante, aux nouvelles pratiques et aux nouveaux matériaux ;
- proposer une filière de formation professionnelle des métiers de la rénovation énergétique.

Afin de concrétiser ces ambitions, le service Environnement de Grand Besançon Métropole a tout récemment renouvelé son marché «Animation territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial sur le volet Transition Energétique sur le Territoire de Grand Besançon Métropole » et désigné le Pôle Energie de la Région Bourgogne Franche-Comté en tant que prestataire.

Le Programme local de l'habitat (PLH) du Grand Besançon pour la période 2024-2029 établit plusieurs enjeux en lien avec la rénovation énergétique :

- contribuer à l'atteinte de l'objectif de transition énergétique en priorisant les rénovations globales et complètes dans l'attribution des aides sur fonds propres ;
- accompagner la massification de la rénovation thermique du parc privé, en appuyant sur la rénovation des copropriétés ;
- réinvestir le parc ancien et vacant, en ciblant les logements ayant besoin de travaux de rénovation énergétique.

Pour répondre à ces objectifs, Grand Besançon Métropole, délégataire des aides à la pierre de type 3 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, s'est doté de moyens supplémentaires et s'est engagé dans un Pacte Territorial France Rénov' avec l'Anah, en partenariat avec la Maison de l'habitat du Doubs, Espace Conseil France Rénov' dans son territoire.

Les actions développées dans le cadre du PTFR entrent en totale cohérence avec les orientations du PLH. Outre les actions « socle » qui embrassent les différentes thématiques (rénovation énergétique, adaptation au handicap et au vieillissement, lutte contre l'habitat indigne), le Pacte territorial de GBM porte une attention particulière à la rénovation énergétique en copropriétés.

Dans une déclinaison opérationnelle plus fine des actions du PCAET et du PLH, permettant d'améliorer la qualité du parc de logements, notamment sa performance thermique, tout en luttant contre la précarité énergétique, la Communauté urbaine s'est également engagée dans :

- le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE), outil opérationnel de planification écologique, dans la continuité de la démarche Cit'ergie. Un renouvellement de la labellisation est en cours ;
- le programme Action Cœur de Ville et le dispositif OPAH RU ;
- le déploiement du Réseau de chaleur urbain (RCU) ;
- les dispositifs de repérage et d'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique, SLIME et Territoire Zéro Exclusion Energétique (TZEE).

Ces dispositifs sont portés par différentes directions au sein de Grand Besançon Métropole. Leur mise en synergie et déploiement se structure progressivement afin de répondre à ces enjeux transversaux et communs. La mise en œuvre de ces programmes confronte cependant la Collectivité à différents constats, visiblement partagés avec la Région Bourgogne Franche-Comté :

Face à la forte accélération des dynamiques de rénovations énergétiques, les professionnels de la rénovation (diagnostiqueurs / auditeurs énergétiques, AMO / MAR', maîtres d'œuvre, entreprises du BTP...) sont en nombre insuffisant ou ne disposent pas de la taille critique pour répondre à la demande croissante des particuliers, pour opérer des rénovations énergétiques globales et performantes, notamment en copropriété. Ce manque de professionnels de la rénovation entraîne d'une part un allongement important des délais de réponse à toutes les étapes du projet (diagnostic, accompagnement et études pré-opérationnelles, conception du projet, passage aux travaux) et d'autre part une baisse d'ambition et de qualité des projets de rénovation.

L'appel à projet « Animation Territoriale en faveur de l'offre professionnelle de la rénovation énergétique globale et performante » est donc une opportunité dont Grand Besançon Métropole souhaite se saisir pour déployer sa stratégie et ses actions en faveur de son territoire. Une réponse positive à la candidature grand bisontine permettra de soutenir les efforts et ambitions de la Collectivité afin de favoriser l'émergence de projets de rénovations énergétiques globales et performantes, mettre en synergie des projets transdisciplinaires, opérer un effet d'entraînement, une montée en compétence et une structuration des professionnels de la rénovation énergétique.

### **3. Stratégie en matière de développement de l'offre professionnelle**

Comme évoqué précédemment, Grand Besançon Métropole observe un manque de professionnels de la rénovation énergétique pour répondre aux besoins importants de son territoire. Il s'agit donc faire monter en nombre et en compétences tout cet écosystème de professionnels gravitant autour du champ de la rénovation énergétique :

- les acteurs directs de la rénovation énergétique : diagnostiqueurs énergétiques, auditeurs thermiques, AMO / MAR', maîtres d'œuvre, entreprises du BTP, fournisseurs d'énergie ;
- les acteurs liés à la demande de rénovation : syndicats de copropriété, agences immobilières, acteurs bancaires...

Former davantage de professionnels et structurer ce réseau devraient contribuer à répondre aux demandes de rénovations énergétiques globales et efficaces.

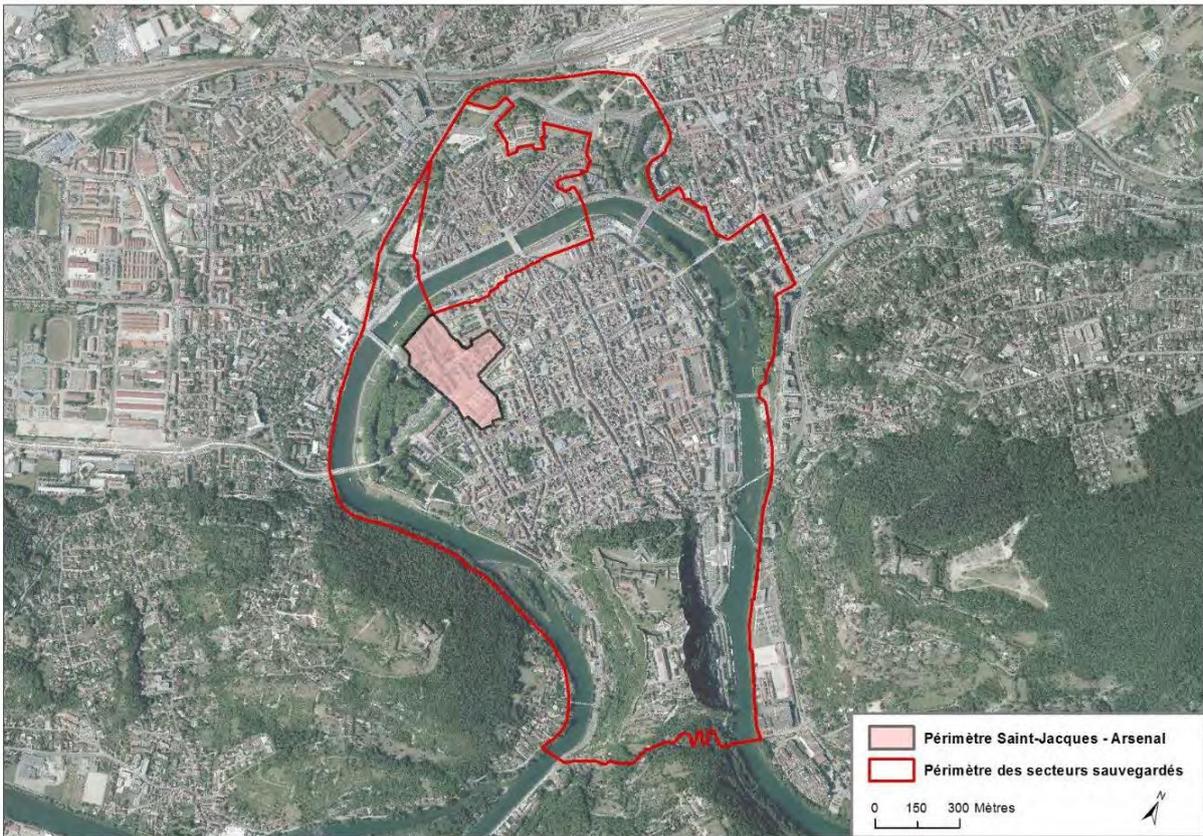
En outre, afin de répondre à des manques spécifiques de professionnels, observés (ou anticipés) pour le bon développement de projets de rénovation en centre-ancien ou en secteur de déploiement du réseau de chaleur urbain (RCU), des actions d'animation et de création de partenariat, à destination de professionnels spécifiques, sont à mettre en œuvre.

#### **1) Secteur de projet « centre-ancien »**

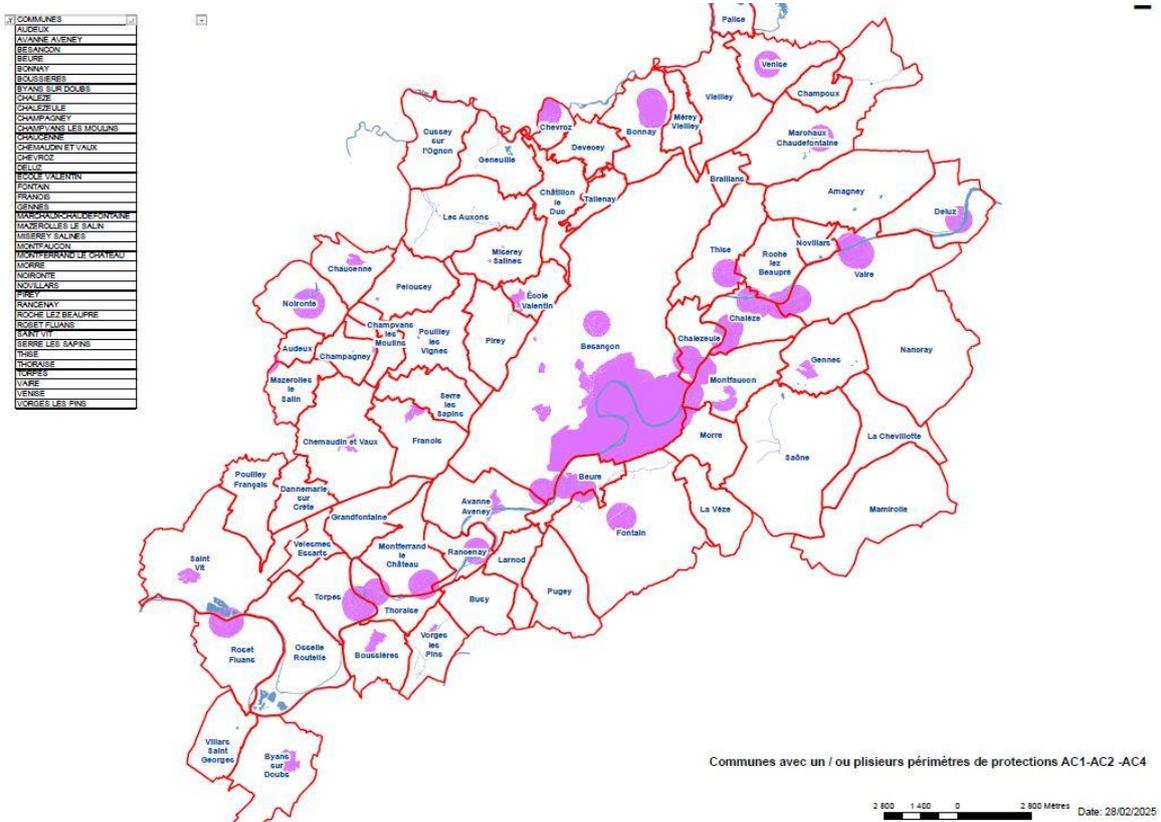
Le centre historique de Besançon bénéficie d'un site exceptionnel et d'une longue histoire dont témoignent de nombreux édifices urbains et architecturaux. Près de 190 édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques et l'ensemble des secteurs sauvegardés de Besançon recouvrent la ville sur environ 270 hectares (cf. cartographie du périmètre des secteurs sauvegardés).

Afin de préserver cet ensemble bâti d'intérêt patrimonial et remarquablement cohérent, un périmètre de protection a été créé : le Site Patrimonial Remarquable (SPR). Un règlement d'urbanisme spécifique, se substituant au PLU a également été élaboré sur le périmètre du SPR : le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV, actuellement en cours de révision). En SPR, l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) doit obligatoirement remettre un avis, pour tout projet de rénovation à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment.

Juxtaposé en grande partie avec ce périmètre de protection patrimonial, la Ville de Besançon a développé un volet opérationnel permettant d'améliorer l'habitat en centre ancien. Elle s'est ainsi inscrite dans le programme Action Cœur de Ville (ACV) et en a été lauréate en 2019, renouvelée en 2025. Les moyens déployés se traduisent notamment par le recrutement d'une chargée de mission ACV qui anime l'OPAH RU de Besançon sur les secteurs anciens « Battant » et « Boucle ».



Cartographie – Périmètre des secteurs sauvegardés



Cartographie – Périmètres de protection des Abords sur le territoire de GBM

En dehors de la commune de Besançon, sur le reste du territoire de GBM, d'autres habitations sont soumises à des servitudes de protection patrimoniales, en abord de Monuments Historiques (cf. cartographie de protection des Abords sur le territoire de GBM ci-dessus). Sur ces périmètres, l'ABF doit obligatoirement remettre un avis, pour tout projet de rénovation portant sur l'extérieur d'un bâtiment en situation de covisibilité avec le Monument Historique.

Sur la commune de Saint-Vit, une OPAH visant à l'amélioration de l'habitat et à favoriser la remise sur le marché de logements a été lancée en janvier 2024 sur le centre-ville et le quartier de la Coupotte.

Afin de répondre à ce fort enjeu de rénovation de l'habitat ancien, en secteur patrimonial, la Direction Habitat de Grand Besançon Métropole a organisé un premier évènement. Celui-ci, intitulé « Rénover son logement en secteur patrimonial : les bons réflexes » s'est tenu le 28 mars 2025. Le support de présentation a été co-construit avec Nadège Bellon, Architecte des Bâtiments de France du Doubs, afin d'allier les enjeux de rénovation énergétique et les enjeux de sauvegarde du patrimoine. Par réputation inconciliables, ces deux approches ont été présentées à deux voix, par Sandrine Bernard (juriste à la MHD) et par Nadège Bellon elle-même, face à un public majoritairement composé de professionnels de la rénovation énergétique.

Compte tenu de la proportion importante du parc privé ancien à rénover, soumis à des protections patrimoniales, la Direction Habitat souhaite réitérer cet évènement afin :

- de renforcer son partenariat avec l'Unité Départementale d'Architecture et du Patrimoine (UDAP) ;
- de sensibiliser et former un nombre suffisant de professionnels de la rénovation énergétique et de l'immobilier aux modalités d'intervention en secteur patrimonial ;
- d'inciter des entreprises du BTP et artisans à se former aux techniques de rénovations traditionnelles et respectueuses du patrimoine (notamment chaux-chanvre, menuiseries bois,...) et à passer la certification « Certificat d'Identité Professionnelle » (CIP) pour valoriser leurs savoir-faire et intervenir en secteur patrimonial.

En outre, former davantage d'artisans habilités à intervenir sur des bâtiments patrimoniaux contribuerait par définition à augmenter la capacité à rénover suivant ces règles spécifiques mais également à favoriser la concurrence. Cela induirait potentiellement une baisse du surcoût pour la réalisation de travaux conformes aux exigences patrimoniales. A titre d'exemple, un retour d'expérience émanant d'un porteur de projet lors de l'évènement « Rénover son logement en secteur patrimonial : les bons réflexes » annonçait, pour un changement de 9 fenêtres sur rue, en SPR :

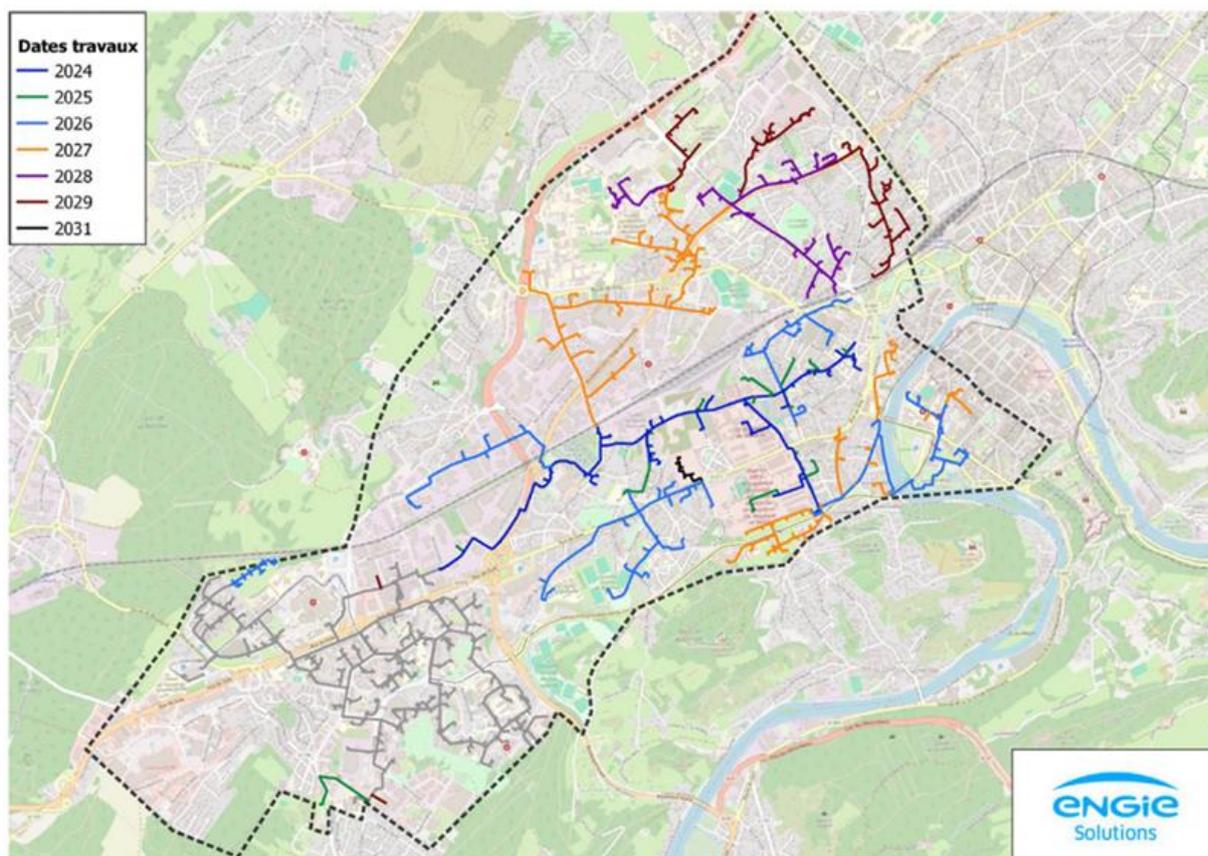
- devis fenêtres PVC : 10 000 € ;
- devis fenêtres en bois « modernes » : 25 000€ ;
- devis fenêtres en bois réalisées suivant les préconisations architecturales de l'ABF : 100 000€.

## 2) Secteur de déploiement du Réseau de chaleur urbain (secteur ouest)

Le réseau de chaleur urbain (RCU) de la Ville de Besançon a été déployé à partir de 1968 depuis le quartier de Planoise. Il assure aujourd'hui l'accès à une énergie fiable, décarbonée, à un prix stable et compétitif à près de 14 000 équivalents logements. Les investissements portés par la Ville de Besançon puis Grand Besançon Métropole ont progressivement permis de diminuer le recours aux énergies fossiles en favorisant les ressources locales et décarbonées, tout en maintenant des coûts attractifs. Cet engagement est notamment reconnu par la labellisation « Eco Réseau de chaleur », attribué chaque année depuis 2016 par l'association AMORCE et attestant des vertus environnementales, économiques et sociales de ce réseau de chaleur.

Au vu de son intérêt, une extension de ce réseau a été mise en œuvre par GBM avec des travaux s'étalant sur la période 2024 - 2031. Le réseau de chaleur a été classé « Zone de Développement Prioritaire » (ZDP) en novembre 2023 et rend désormais obligatoire le raccordement au RCU dans un périmètre défini. Cette obligation concerne toute installation d'un bâtiment neuf ou faisant l'objet de travaux de rénovation importants, qu'il s'agisse d'installations industrielles ou d'installations de chauffage de locaux ou de production d'eau chaude excédant un niveau de puissance de 60 kilowatts (kW). Cette obligation de raccordement s'impose de fait à toute opération d'aménagement située dans ces ZDP à l'exception de la zone commerciale de Châteaufarine.

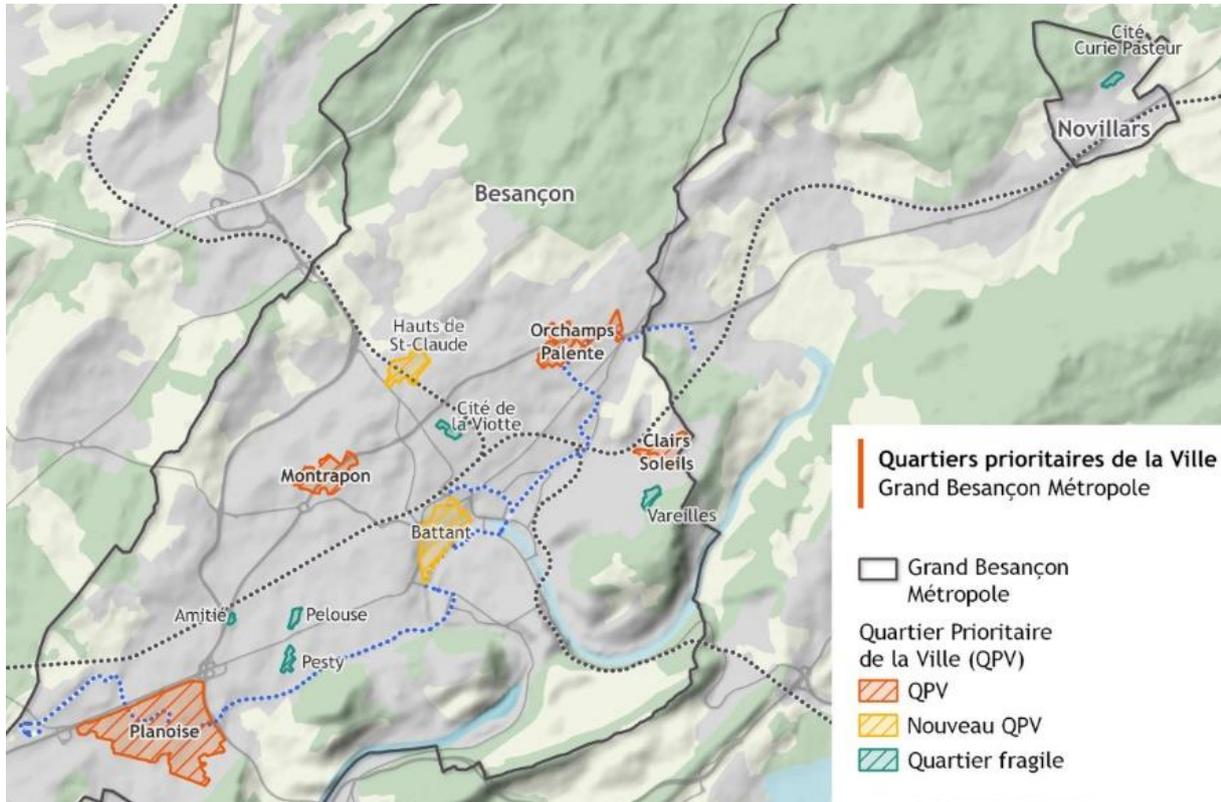
En pratique, le raccordement obligatoire des logements situés en ZDP, concernent les logements en copropriétés et les logements sociaux collectifs, dont la taille minimale est d'une dizaine de lots d'habitation.



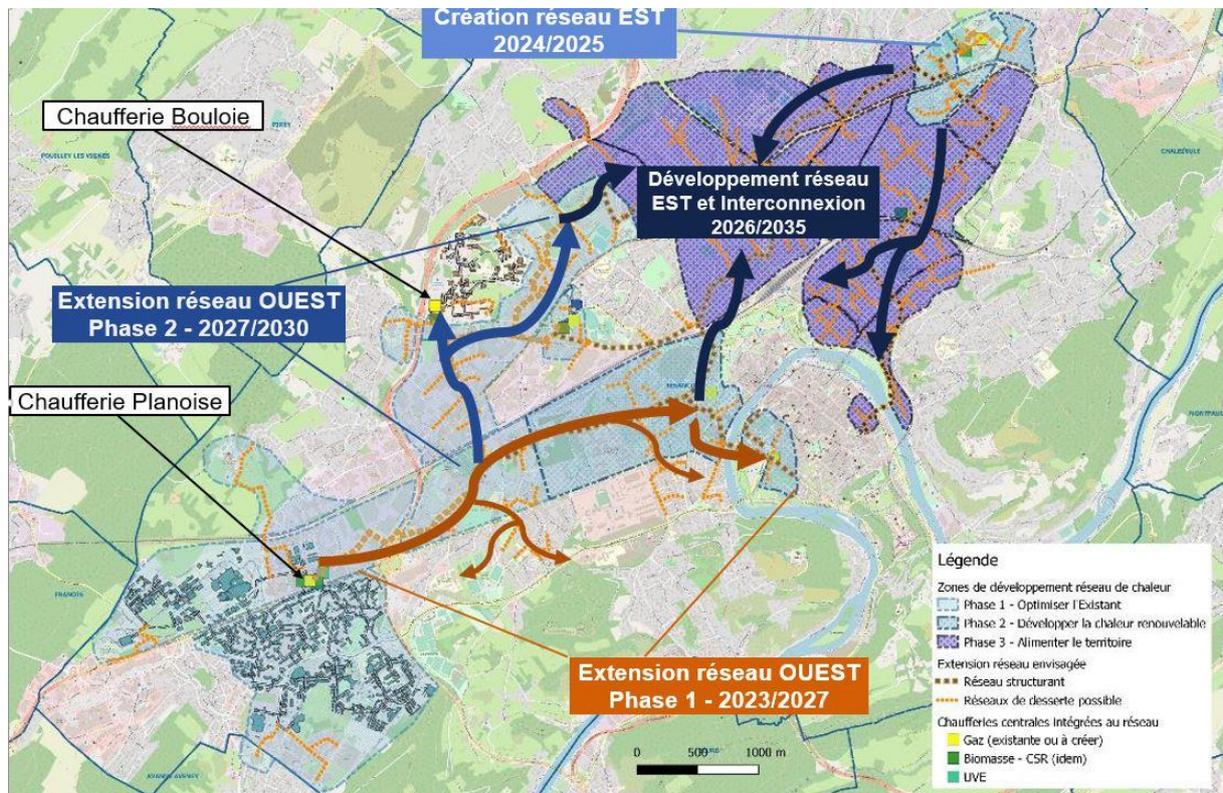
*Cartographie – Périmètre de la Zone de Développement Prioritaire du Réseau de Chaleur Urbain  
« Secteur Ouest »*

Le déploiement du Réseau de chaleur urbain sur le périmètre de la Zone de Développement Prioritaire prévoit des travaux s'échelonnant jusqu'à 2030. La ZDP recouvre notamment les quartiers de Planoise, Tilleroyes, Trépillot, Saint-Ferjeux, Rosemont, Grette, Butte, quartier Vauban, une partie du centre-ville en particulier le secteur Saint-Jacques, Bouloie, Montrapon, Fontaine-Ecu et Temis.

Elle recouvre également deux des Quartiers Prioritaires de la Ville : Planoise, Montrapon ; le nouveau Quartier Prioritaire de la Ville « Hauts de Saint-Claude », une partie du quartier Battant, également identifié comme nouveau Quartier Prioritaire de la Ville et quatre des quartiers fragiles : Amitié, Pelouse, Pesty et Cité la Viotte, identifiés dans le Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole 2024-2030.



Cartographie – Quartiers prioritaires de la Ville 2024 - 2030



Cartographie – Synthèse du plan d'action de développement du Réseau de Chaleur Urbain

En complément de l'extension du réseau de chaleur « Secteur Ouest » 2025 – 2030, une création de réseau de chaleur urbain sur le « secteur Est » est prévue à plus long terme, entre 2025 et 2035. Ce nouveau périmètre de déploiement couvrira les zones laissées en creux et notamment les quartiers prioritaires de la Ville Orchamps-Palente, Clairs-Soleil et Vareilles.

Malgré de nombreux ambitions et intérêts communs entre ce projet, porté par la Direction de Maîtrise de l'Energie, et l'objectif de massification des rénovations énergétique des logements, porté par la Direction Habitat, les deux initiatives pourraient se porter préjudice sans effort de collaboration et de coordination.

Actuellement, une copropriété des années 1970, se raccordant au RCU, verra son DPE fortement bonifié, sans effectuer de travaux de rénovation énergétique sur son enveloppe. La copropriété consommera alors une grande quantité d'énergie, mais cette dernière étant décarbonée, elle obtiendra une étiquette de performance énergétique D voire C. Il sera donc par la suite beaucoup plus compliqué d'inciter la copropriété à initier des travaux de rénovation énergétique, puisque partant d'une meilleure étiquette énergétique, elle devra effectuer des travaux plus nombreux, complexes et coûteux pour atteindre le gain minimum demandé par l'Anah et être éligible aux aides financières. De ce fait, un travail de cadrage et de synchronisation est en construction. Dans un second temps, des actions de sensibilisation, de pédagogie et d'animation seront à mener auprès de l'ensemble des professionnels de la rénovation énergétique, afin d'inciter à la réalisation d'opérations de rénovation réellement ambitieuses et performantes.

Les directions de la Maitrise de l'énergie et de l'Habitat ont d'ores et déjà amorcé un dialogue avec :

- l'opérateur ENGIE Solutions, chargé du déploiement et de la commercialisation, afin de les rendre attentif à l'impact des raccordements sur les DPE et les futurs projets de rénovation;
- la DDT du Doubs (et l'Anah centrale), afin de cadrer le phasage des projets de raccordement RCU et de travaux de rénovation énergétique, notamment concernant l'instruction des Aides à la pierre.

En matière d'instruction des aides à la pierre, compte tenu de l'enveloppe budgétaire conséquente mais limitée des aides dédiées aux rénovations énergétiques nationales et locales, un travail de priorisation dans le cadre du Programme d'action territorial (PAT) a été effectué. Celui-ci pose parmi ses priorités les rénovations énergétiques performantes et globales de copropriétés, se raccordant par la même occasion au RCU.

Sur l'année 2026, en appui sur le cadre offert par le Pacte Territorial France Renov, des actions d'animation à destination des professionnels de l'immobilier et de la rénovation énergétique seront initiées en concordance avec le phasage et au plus près de la zone de travaux de déploiement du RCU :

- pour les professionnels de l'immobilier (notamment les syndicats de copropriété et les bailleurs sociaux), elles permettront de leur donner des orientations afin de gérer au mieux leur parc immobilier ;
- pour les professionnels de la rénovation énergétique (notamment MAR'/AMO, MOE, entreprises du BTP), elles permettront de former et faire monter en compétence davantage de professionnels désireux et capables d'intervenir en copropriété.

# PROJET

## 1. Programme d'actions prévisionnel\*

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des actions envisagées par le territoire.

Cible visée (type d'acteur)	Descriptif de l'action (format, lieu, intervenant, ...)	Date prévisionnelle de la 1 <sup>ère</sup> action	Fréquence de l'action	Pilote	Partenaire(s)	Temps estimé (nb de jours)	Budget estimé (euros TTC)	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<p><b>1) Clubs Professionnels :</b></p> <p>Syndics de copropriété ; Diagnostiqueurs et auditeurs énergétiques.</p>	<p><b>Objectifs :</b> Développer des habitudes de travail avec les syndics de copropriétés et les diagnostiqueurs / auditeurs énergétiques.</p> <p>Rencontrer, informer, faire monter en compétences les syndics pour une meilleure gestion de leur portefeuille de copropriétés. Mobiliser les syndics pour diffuser les informations auprès des copropriétaires.</p> <p>Rencontrer, informer, faire monter en compétences les diagnostiqueurs. Contribuer à uniformiser et améliorer leur pratique. Mobiliser les diagnostiqueurs pour orienter les ménages vers les permanences de l'ECFR.</p> <p><b>Format :</b> Réunions d'information en petit comité, réunissant les gestionnaires de copropriété (10-15 pers). Format court (1h), récurrent, temps du petit-déjeuner ou déjeuner.</p> <p><b>Lieu :</b> Salle dédiée mise à disposition par GBM</p>	Septembre 2025	<p>Récurrent :</p> <p>- 1 par trimestre (4 par an), pour les syndics</p> <p>- 1 par semestre (2 par an), pour les diagnostiqueurs</p>	GBM (Direction Habitat)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, intervenant de la MHD (cadre du Pacte territorial).</p> <p><b>Ponctuellement :</b> intervenants externes (professionnel de l'immobilier ou de la rénovation énergétique).</p>	10 clubs (6 syndics + 4 diagnostiqueurs) sur la période juin 2025 - décembre 2026 soit <b>10 jours en régie + forfait MHD</b>	<p>Coût salarial GBM : 3 000 € Coût MHD : 8 000 €</p> <p><b>Total : 11 000 € TTC</b></p>	<p>Nombre de clubs ;</p> <p>Nombre de syndics et de diagnostiqueurs / auditeurs représentés à chaque session ;</p>	<p>Nombre de syndics et de diagnostiqueurs / auditeurs représentés à d'autres événements type « conférence copropriété »</p> <p>Nombre de copropriétaires venus en permanence MHD ou à une conférence copropriétés, sur proposition d'un syndic ou d'un diagnostiqueur.</p> <p>Proactivité des syndics et des diagnostiqueurs / auditeurs dans les échanges, démarches et dispositifs futurs.</p>
<p><b>2) Rencontres avec les professionnels bancaires</b></p>	<p><b>Objectifs :</b> Informer les professionnels bancaires, plus spécifiquement les conseillers immobiliers, sur la stratégie et dispositifs d'aides locaux existants.</p> <p>Comprendre les difficultés rencontrées par les professionnels</p>	Juin 2025	1 rencontre annuelle par acteur bancaire (4 par an)	GBM (Direction Habitat)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, intervenant de la MHD (cadre du Pacte territorial)</p> <p>Banques</p>	8 rencontres sur la période juin 2025 - décembre 2026 soit <b>4 jours en régie + forfait MHD</b>	<p>Coût salarial GBM : 1 200 € Coût MHD : 4 000 €</p> <p><b>Total : 5 200 € TTC</b></p>	<p>Nombre de rencontres ;</p> <p>Nombre de professionnels bancaires, notamment de conseillers</p>	<p>Nombre de propriétaires venus en permanence MHD sur proposition d'un conseiller bancaire ;</p> <p>Proactivité des banques dans les échanges,</p>

Cible visée (type d'acteur)	Descriptif de l'action (format, lieu, intervenant, ...)	Date prévisionnelle de la 1 <sup>ère</sup> action	Fréquence de l'action	Pilote	Partenaire(s)	Temps estimé (nb de jours)	Budget estimé (euros TTC)	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
	bancaires autour des prêts travaux, avances travaux, Eco PTZ, afin de contribuer à lever ces freins.  <b>Format</b> : Rencontre en bilatérale, 1h30, avec un acteur bancaire, la Direction Habitat et la MHD. <b>Lieu</b> : Salle de réunion mise à disposition par GBM ou locaux de la banque en question.		A minima :  Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne, Banque Postale					immobiliers rencontrés	démarches et dispositifs futurs ;  Nombre et montants d'Eco PTZ accordés par les banques parmi les dossiers instruits ;  Nombre et montants d'avances travaux accordées par les banques parmi les dossiers instruits.
<b>3) Conférences copropriété généralistes</b>  Copropriétaires, syndicats et professionnels de la rénovation énergétique	<b>Objectifs</b> : Informer des copropriétaires et leur syndic gestionnaire sur les aides disponibles, les interlocuteurs et les bons réflexes à avoir concernant les rénovations énergétiques en copropriétés.  Informer des copropriétaires pour les pousser à mobiliser leur syndic et in fine, inciter ces professionnels à se former sur les rénovations énergétiques.  Informer les AMO sur les aides disponibles et les offres de formation.  <b>Format</b> : Réunions d'information, en soirée, idéalement sur une commune de GBM autre que Besançon ; <b>Lieu</b> : salle mise disposition par une commune de GBM.	Juin 2025  (1 conférence déjà effectuée en janvier 2025)	2 par an	GBM  (Direction Habitat)	<b>Intervenants</b> : Technicien(s) de GBM, intervenant de la MHD (cadre du Pacte territorial).	3 conférences sur la période juin 2025 - décembre 2026 soit <b>17 jours en régie + forfait MHD</b>	Coût salarial GBM : 4 700 € Coût MHD : 3 000 € Frais annexes (communication , location de salle, prestation de sécurité...) : 2 700 €  <b>Total : 10 400 € TTC</b>	Nombre de conférences ;  Nombre de copropriétaires, de syndic et d'AMO représentés à chaque session.	Nombre de copropriétés en permanence MHD ;  Nombre de copropriétés aboutissant à des phases opérationnelles : diagnostic, AMO, MOE, réalisation de travaux.
<b>4) Conférences en secteur patrimonial</b>  Propriétaires, syndicats et professionnels de la rénovation énergétique	<b>Objectifs</b> : Informer des propriétaires et les professionnels de la rénovation énergétique sur les aides disponibles, les interlocuteurs et les modalités d'intervention en secteur patrimonial.  S'informer sur les difficultés rencontrées par les particuliers et	Octobre 2025  (1 conférence déjà effectuée en mars 2025)	2 par an	GBM  (Direction Habitat)	<b>Intervenants</b> : Technicien(s) de GBM (dont service Environnement), intervenant de la MHD (cadre du Pacte territorial), UDAP et Architecte des Bâtiments de France, équipe OPAH-RU de	2 conférences sur la période juin 2025 - décembre 2026 soit <b>11 jours en régie + forfait MHD</b>	Coût salarial GBM : 3 100 € Coût MHD : 2 000 € Frais annexes (communication , location de salle, prestation de sécurité...) : 1 800 €	Nombre de conférences ;  Nombre de propriétaires et de professionnels de la rénovation énergétique participants	Nombre de propriétaires se rendant ensuite en permanence MHD, UDAP et/ou de l'OPAH RU ;  Nombre de dossiers allant vers des phases opérationnelles : diagnostic, AMO, MOE, réalisation de travaux ;

Cible visée (type d'acteur)	Descriptif de l'action (format, lieu, intervenant, ...)	Date prévisionnelle de la 1 <sup>ère</sup> action	Fréquence de l'action	Pilote	Partenaire(s)	Temps estimé (nb de jours)	Budget estimé (euros TTC)	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
	<p>professionnels pour rénover en centre-ancien et lever ces freins.</p> <p>Inciter des entreprises du BTP à passer la Certification d'Intervention Patrimonial, à se former à l'utilisation de techniques et matériaux traditionnels (Chaux-Chanvre, menuiseries bois,...)</p> <p>Sensibiliser les maîtres d'œuvre et les certificateurs aux spécificités du patrimoine anciens (DPE, travaux de rénovations performants adaptés et respectueux du bâti)</p> <p><b>Format :</b> Réunions d'information, en soirée ou sur une demi-journée. <b>Lieu :</b> Salle en centre-ville de Besançon</p>				<p>Besançon.</p> <p>CAPEB, centre de formations (CFA, Compagnons du devoir, GRETA,...) Entreprises certifiées Maison de l'architecture, Association Architectes de la rénovation, ...</p>		<b>Total : 6 900 € TTC</b>		<p>Nombre de professionnels du BTP à passer la labellisation CIP ;</p> <p>Nombre de professionnels de la rénovation se formant à la thématique.</p>
<p><b>5) <u>Conférence copropriétés - Raccordement Réseau de chaleur urbain</u></b></p> <p>Copropriétaires, syndics, bailleurs sociaux et professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p><b>Objectifs :</b> informer des copropriétaires, des bailleurs sociaux et les professionnels de la rénovation énergétique sur les aides disponibles, les interlocuteurs et les modalités d'intervention en secteur de déploiement du réseau de chaleur urbain.</p> <p>Convaincre et intégrer dans la pratique des professionnels la rénovation du bâtiment conjointement au raccordement au RCU, afin d'opérer des rénovations énergétiques plus performantes. S'informer sur les difficultés rencontrées par les particuliers et professionnels pour lever ces freins.</p> <p><b>Format :</b> réunions d'information, en soirée ou sur une demi-journée. <b>Lieu :</b> salle selon le secteur de déploiement du RCU</p>	Mai 2026	1 en 2026	GBM (Direction Habitat et Direction de la Maîtrise de l'Energie)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, intervenant de la MHD (cadre du Pacte territorial), équipe RCU et opérateur ENGIE Solutions</p> <p>CAPEB ANAH, DDT Bailleurs sociaux, Syndic de copropriétés, Agents immobiliers, Maison de l'architecture, Association Architectes de la rénovation, ...</p>	1 conférence soit <b>6 jours en régie (nouveau format) + forfait MHD</b>	<p>Coût salarial GBM : 1 700 € Coût MHD : 1 000 € Frais annexes (communication , location de salle, prestation de sécurité...) : 900 €</p> <p><b>Total : 3 600 € TTC</b></p>	<p>Nombre de conférences ;</p> <p>Nombre de copropriétaires et de professionnels de la rénovation énergétique participants ;</p>	<p>Nombre de copropriétaires se rendant ensuite en permanence MHD ;</p> <p>Nombre dossiers allant vers des phases opérationnelles et intégrant des travaux de rénovation + un raccordement RCU : diagnostic, AMO, MOE, réalisation de travaux ;</p> <p>Projets de Bailleurs sociaux intégrant des travaux de rénovation et un raccordement RCU</p>

Cible visée (type d'acteur)	Descriptif de l'action (format, lieu, intervenant, ...)	Date prévisionnelle de la 1 <sup>ère</sup> action	Fréquence de l'action	Pilote	Partenaire(s)	Temps estimé (nb de jours)	Budget estimé (euros TTC)	Indicateurs de réalisation	Indicateurs de résultat
<p><b>6) Rendez-vous du bâtiment</b></p> <p>Professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p><b>Objectifs :</b> Informer et inspirer des professionnels : visite d'opération exemplaires et performantes, retours d'expériences métier, apports techniques, présentation de nouveaux produits et procédés...</p> <p>Sensibiliser et inciter les professionnels à l'usage de matériaux biosourcés ou de réemploi dans leurs opérations.</p> <p><b>Format :</b> Réunion d'information, 2h Visite de réalisations exemplaires et performantes <b>Lieu :</b> salle mise à disposition par GBM ou visite sur site d'une opération</p>	Juin 2025	Récurrent 1 par mois, sauf en période estivale, jusqu'en 2027  (10 par an)	GBM  (Direction Environnement)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté, prestataire du Marché « Animation territoriale du PCAET, volet transition énergétique »</p> <p>Intervenants ponctuels : experts, professionnels du bâtiment (maitrise d'œuvre, artisans...), maitre d'ouvrage, agents techniques de la collectivité...</p>	15 rendez-vous sur la période juin 2025 – décembre 2026 soit 20 jours en régie + 40 jours pour le prestataire.	Coût salarial GBM : 6 300 € Coût prestation : 2 280 € TTC x 15 soit 34 200 € TTC  <b>Total : 40 500 € TTC</b>	<p>Nombre de rendez-vous (15) ;</p> <p>Nombre de professionnels de l'immobilier participants</p>	<p>Nombre et typologie de participants ;</p> <p>Nombre de consultation des synthèses ;</p> <p>Localisation des participants.</p>
<p><b>7) Formation des professionnels du bâtiment</b></p> <p>Professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p>Formation technique sur la réglementation, la rénovation performante</p>	Octobre 2025	2 par an jusqu'en 2027	GBM  (Direction Environnement)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté, prestataire du Marché « Animation territoriale du PCAET, volet transition énergétique »</p>	2 journées de formation	Coût prestation : 5 400€ TTC x 2 soit <b>9 000€ TTC</b>	<p>Nombre de formations ;</p> <p>Nombre de professionnels formés</p>	<p>Nombre de professionnels formés ;</p> <p>Montée en qualité des dossiers d'instructions, déposés par les professionnels formés ;</p> <p>Montée en qualité des opérations de rénovations énergétiques réalisées.</p>
<p><b>8) Information des professionnels du bâtiment</b></p> <p>Professionnels de la rénovation énergétique</p>	<p>Information technique sur la réglementation, la rénovation performante</p>	Février 2026	2 par an jusqu'en 2027	GBM  (Direction Environnement)	<p><b>Intervenants :</b> Technicien(s) de GBM, Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté, prestataire du Marché « Animation territoriale du PCAET, volet transition énergétique »</p>	2 journées d'information	960 € TTC x2 soit <b>1 920 € TTC</b>	<p>Nombre de session d'informations;</p> <p>Nombre de professionnels participants aux sessions d'information</p>	<p>Nombre de professionnels informés</p> <p>Montée en qualité des dossiers d'instructions, déposés par les professionnels formés</p> <p>Montée en qualité des opérations de rénovations énergétiques réalisées</p>

## 2. Valorisation des actions menées

Les actions de communication prévues pour valoriser les actions menées en direction de professionnels de la rénovation énergétique et de l'immobilier, reposeront essentiellement sur des moyens de communication propres à la collectivité grand bisontine. La Direction Communication de Grand Besançon Métropole dispose de moyens humains (graphistes, référent communication pour chaque Direction, service de reprographie...) et de moyens techniques (réseaux sociaux, service reprographie, panneaux d'affichage digitaux, newsletter, revue bimensuelle, etc.).

Grand Besançon Métropole a donc la capacité à concevoir, produire et diffuser des supports de communication. Une aide à la diffusion est systématiquement sollicitée et/ou proposée par la Maison de l'Habitat du Doubs, dans le cadre du PTFR. Selon les événements, la Direction Communication et Habitat peuvent également solliciter une aide à la diffusion de la part de partenaires et opérateurs : OPAH RU, UDAP, ou d'autres Directions.

Un travail d'amélioration, de complétude, de référencement et de qualification des professionnels de la rénovation énergétique et de l'immobilier, ciblés par les animations est en cours. Celui-ci est appelé à être enrichi et perfectionné sur un temps long.

En cas de réponse positive à la candidature grand bisontine du présent appel à projet « Animation territoriale en faveur de l'offre professionnelle de rénovation énergétique globale et performante », Grand Besançon Métropole s'engage à promouvoir l'offre de formation du Pôle Energie de la Région Bourgogne Franche-Comté et à valoriser l'implication de la Région Bourgogne Franche-Comté sur les supports de communications et supports de présentation projetés et diffusés lors des animations à destination des professionnels.

Grand Besançon Métropole s'engage d'autre part à faire un bilan annuel des actions d'animation à destination des professionnels, à le transmettre aux fédérations de professionnels (CAPEB, UNIS, FNAIM, Fédérations bancaires...) ainsi qu'aux partenaires.

## 3. Partenariats

Dans le cadre de ses actions d'animation à destination des professionnels, Grand Besançon Métropole s'appuie sur un certain nombre de partenariats existants, formalisés par différents documents contractuels :

- Maison de l'Habitat du Doubs, dans le cadre du Pacte territorial France Rénov' ;
- Pôle Energie de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du marché d'Animation territoriale du PCAET, sur le volet Transition Energétique sur le territoire de GBM ;
- Groupement des opérateurs Sedia-Soliha, dans le cadre de l'OPAH RU de Besançon ;
- Opérateur ENGIE, dans le cadre du marché de Délégation de service public et d'exploitation du Réseau de chaleur urbain.

La mise en œuvre de ces actions contribuera par la même occasion, à renforcer les synergies et collaborations entre les directions Environnement, Maîtrise de l'énergie et Habitat.

Outre les partenariats existants formalisés, des partenariats et habitudes de travail sont à renforcer, notamment avec :

- l'UDAP : l'Architecte des Bâtiments de France et les instructeurs ;
- les bailleurs sociaux du territoire sur leurs projets de rénovation.

Enfin, sur du long terme, un travail d'animation et de structuration de l'ensemble de l'écosystème de professionnels de la rénovation énergétique et de l'immobilier est à mener. Dans ce cadre, de nouveaux partenariats seront à initier. Certains ont d'ores et déjà été identifiés comme prioritaires et feront l'objet d'animation, décrites dans le présent appel à projet, notamment envers :

- les syndicats de copropriété ;
- les acteurs bancaires ;
- les diagnostiqueurs / auditeurs énergétiques ;
- les entreprises du BTP, les artisans spécialisés, leurs fédérations CAPEB, FFACB, FFB, FBTP et lieux de formation Compagnons du Devoirs, GRETA, CEFA ;
- les maîtres d'œuvre et leurs fédérations : Ordre des Architectes, Maison de l'Architecture, Association des Architectes de la Rénovation.

D'autres démarches d'aller-vers les professionnels et d'accroche de partenaires s'effectueront au long du déploiement de la stratégie d'animation et de structuration du réseau de professionnels : MAR/AMO, FNAIM, UNIS, CCI, CMA, Fédérations bancaires, Agents immobiliers, notaires, Fédération de l'Habitat Participatif, DGCCFR, Qualibat, Qualitel, Envirobat, ADEME, PUCA,...

## 4. Suivi et évaluation

### **Actions portées en régie et en partenariat avec la Maison de l'Habitat du Doubs, mises en œuvre dans le cadre du Pacte territorial.**

Les instances de suivi, d'évaluation et de pilotage du Pacte Territorial sont constituées d'un Comité de pilotage annuel et de comités techniques mensuels (MHD et GBM). La DDT du Doubs se joint à cette deuxième instance trimestriellement.

Lors des comités techniques, des éléments de bilan et de perspectives sont présentés, notamment sur les permanences dédiées au conseil aux usagers pour leur projet de rénovation énergétique et sur les animations à destination des usagers et professionnels. Ces temps d'échange permettent de réajuster si nécessaire les outils, dispositifs et moyens de communication, d'échanger de l'information et de s'accorder sur les perspectives de développement d'actions et de stratégies communes dans le cadre du Pacte territorial.

**Dispositif de suivi et d'animation** : les comités techniques du PTFR font l'objet de compte rendus indiquant les points à travailler d'ici le comité suivant, dans une logique d'amélioration permanente et d'adaptation au besoin. Un bilan du Pacte territorial, transmis aux partenaires et aux fédérations de professionnels est rédigé une fois par an.

### **Actions portées par la Direction Environnement et en partenariat avec le Pôle Energie de la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du marché « Animation territoriale du PCAET sur le volet Transition Énergétique sur le Territoire de Grand Besançon Métropole ».**

Les instances de suivi, d'évaluation et de pilotage de l'Animation Territoriale du PCAET sont composées :

- d'un temps de cadrage initial, permettant de définir les objectifs, les attentes, et les modalités d'intervention du pôle Energie Bourgogne Franche Comté :
  - 1<sup>ère</sup> étape entre le prestataire et GBM,

- 2<sup>ème</sup> étape entre le prestataire et les professionnels
  - 3<sup>ème</sup> étape de synthèse / restitution des besoins des professionnels entre le prestataire et GBM.
- d'un suivi opérationnel continu, sous forme de points de suivi semestriel, permettant d'analyser les avancées, d'ajuster la méthodologie si nécessaire, et de travailler une programmation adaptée aux besoins identifiés.

**Dispositif de suivi et d'animation** : les évènements figurant dans le marché d'animation territoriale font l'objet de synthèses, produite par le Pôle Energie. Des synthèses techniques des actions du semestre valorisables auprès des cibles, seront également produites et communiquées aux professionnels cibles. Enfin, un bilan annuel exhaustif sera réalisé pour évaluer les résultats obtenus, en capitalisant sur les enseignements tirés des actions menées.

**Instances de suivi supplémentaires sur les secteurs de projets spécifiques :**

• **OPAH RU de Besançon :**

- COFIL OPAH RU semestriel. L'instance est composée des Elus Ville, de partenaires internes (direction santé publique, service de prévention des risques, urbanisme, habitat) et externes (UDAP, Préfecture, ANAH, Action Logement, Banque des Territoires, l'opérateur de l'OPAH RU : groupement Sedia et Soliha). Lors du COFIL OPAH RU, des éléments de bilan et de perspectives sont présentés, permettant d'orienter les nouvelles décisions d'ordre stratégiques.
- Points hebdomadaires avec l'opérateur de l'OPAH RU. L'instance est composée de la chargée de mission ACV, et de l'opérateur de l'OPAH RU (groupement Sedia et Soliha). Lors de ces points, les dossiers suivis dans le cadre du volet incitatif et coercitif sont passés en revue : état d'avancement, point de blocage, coordination avec les partenaires, suites à donner...

• **Réseau de Chaleur Urbain :**

Comités de pilotage techniques mensuels, réunissant Grand Besançon Métropole et l'opérateur ENGIE Solutions, prévus dans le cadre du marché de Délégation de service public du Réseau de chaleur urbain. A ces occasions, des éléments de bilan et de perspectives sont présentés, notamment sur l'état d'avancement des travaux d'extension du réseau et son développement commercial. Des éventuels points de blocages sont discutés.

## MOYENS

### 1. Moyens humains

*Description et organisation de l'équipe en régie et/ou externalisée en charge de l'animation des professionnels (animateur PTRE, chargé de mission Habitat, conseiller énergie, chargé de communication, ...) et notamment nombre d'ETP dédié à l'animation des professionnels*

**Grand Besançon Métropole**

Boris Degraeve, Chef du Service Habitat ;  
Anna Gherardi, Chargée de mission Habitat privé ;

Elsa Dupont, Chargée de mission Transition Ecologique, Service Environnement ;  
Lucie Durand, Cheffe de projet Action cœur de ville ;  
Louison Riss, ingénieur, Service Desserte Energétique ;  
Claudie Favre, Chargée de Communication de Grand Besançon Métropole, référente de la Direction Habitat de Grand Besançon Métropole.

➔ **Nombre d'ETP dédiés à l'animation des professionnels : 1,4 ETP**

***Maison de l'Habitat du Doubs***

Paco Guardado, Référent du Pacte territorial de GBM ;  
Sandrine Bernard, Juriste et experte des copropriétés ;  
Erik Dorje, Expert copropriétés.

➔ **Nombre d'ETP dédiés à l'animation des professionnels : 2 ETP**

***Pôle Energie Bourgogne Franche-Comté :***

Stéphanie Jimenez, Directrice, Chargée du pilotage du « marché Animation territoriale du PCAET sur le volet Transition Energétique sur le Territoire de Grand Besançon Métropole » ;  
Frédéric Moube, Chargé de mission Bâtiment durable, Appui et accompagnement du service Environnement de Grand Besançon Métropole ;  
Laurence Floerchinger, Chargée de communication et évènementiel ;  
Mathieu Bartoletti, Chargé de formation ;

➔ **Nombre d'ETP dédiés à l'animation des professionnels : 0,5 ETP**

***Opérateurs des secteurs de projets***

***OPAH RU Besançon***

Emmanuelle Perrin, Chargée d'études, Soliha Doubs, Côte d'Or, Territoire de Belfort ;  
Nadir Abda, Chef de projet centres-villes – centres-bourgs, Sedia ;

***RCU Besançon***

Sébastien Kister, Ingénieur d'Affaire, ENGIE Solutions ;  
Nicolas Matas, Ingénieur d'Affaire, ENGIE Solutions ;  
Christophe Glasson, Directeur Commercial, ENGIE Solutions ;

***GIE Eco-Rénov Copro***

Alexis Martin, Directeur général, CMA CONCEPTION (maîtrise d'œuvre) ;  
Denis Gallet, Gérant, BET GALLET (bureau d'études thermiques) ;  
Amélie Teyssieux, Directrice, SOLIHA (AMO).

## 2. Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais de personnel	20 000 €	ANAH	44 260 €
Frais de déplacements	0 €	Conseil régional	26 556 €
Frais annexes (restauration, logistique)	600 €	Autofinancement	17 704 €
Communication	4 800 €		
Intervenants, matériel pédagogique	0 €		
Prestations (animations externalisées)	63 120 €		
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>88 520 € TTC</b>	<b>TOTAL Recettes</b>	<b>88 520 € TTC</b>